

LEX



IGO
Instituut voor
Gerechtelijke Opleiding

IFJ
Institut de Formation
Judiciaire

Edition périodique:
Juin 2024

Infos générales concernant la newsletter juridique 'IFJ Lex'

Au travers de cette lettre d'information périodique, l'Institut de Formation Judiciaire (IFJ) souhaite vous informer de la législation (imminente) et des activités au sein des différents arrondissements judiciaires ainsi que des autorités nationales et internationales partenaires.

L'objectif de ces actualités est de vous donner un aperçu des informations et documents en circulation dans le monde judiciaire et d'améliorer le partage de connaissances entre les autorités judiciaires.

Langue

Certains documents ne sont disponibles qu'en néerlandais, en français ou en anglais.

Rubriques

Les rubriques clés peuvent différer d'une newsletter à l'autre selon les informations reçues.

Banque de données IFJ Lex

Souhaitez-vous retrouver tout le contenu de notre lettre d'information juridique 'IFJ Lex' dans un seul endroit ? C'est dorénavant possible via notre nouvelle '[banque de données juridiques IFJ Lex](#)', dans laquelle nous rassemblons toutes les informations provenant de notre lettre d'information juridique 'IFJ Lex'. Cette banque de données vous permettra de consulter les versions précédentes de la lettre d'information juridique ainsi que les informations et documents y figurant.

Souhaitez-vous partager des informations ?

Souhaitez-vous également partager des sources ou informations avec vos collègues ? Faites-le nous savoir via redac_igo@igo-ifj.be. Il faut que ce soit de l'information qui peut être diffusée publiquement.

L'IFJ est actif sur X (Twitter) et LinkedIn

Dorénavant, l'IFJ est également actif sur X (Twitter) et LinkedIn. Par ces canaux, nous souhaitons d'une part faire connaître notre offre de formations auprès de groupes cibles spécifiques qui ne sont pas actuellement magistrats professionnels et membres du personnel judiciaire, et d'autre part diffuser des informations générales comme l'IFJ Lex, le rapport annuel ou d'autres mises à jour telles que mesures contre le coronavirus.

Vous pouvez suivre notre compte X (Twitter) ici : https://twitter.com/igo_ifj

Vous pouvez suivre notre compte LinkedIn ici : <https://be.linkedin.com/company/igo-ifj>

Tables des matières

Actualités des hautes juridictions	3
1. Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).....	3
2. Cour de justice	3
3. Cour constitutionnelle	6
4. Cour de cassation.....	7
Universités – Barreaux – Associations - Autres	8
1. Universités	8
2. Barreaux	8
3. Autres.....	9
Actualités du Parlement.....	9
1. La justice et la Chambre des représentants.....	9
2. Autres législations - liens utiles.....	10
Autres institutions nationales, européennes et internationales	11
1. Législation européenne – liens statiques.....	11
Contact	11

Actualités des hautes juridictions

1. Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)

(<http://www.echr.coe.int>)

Plateforme de partage des connaissances de la CEDH

- [Site web HUDOC](#)

Conseil de l'Europe

- [Plateforme de partage des connaissances](#)

2. Cour de justice (www.curia.europa.eu)

Lettre d'information de la Cour de justice

Il s'agit d'une lettre d'information périodique de la Cour de justice de l'Union européenne présentant certaines affaires pendantes et reprenant les points-clés des arrêts et des conclusions.

- [Lettre d'information 3 au 7 juin 2024](#)
- [Lettre d'information 10 au 14 juin 2024](#)
- [Lettre d'information 17 au 21 juin 2024](#)
- [Lettre d'information 24 au 28 juin 2024](#)
- [Nieuwsalert 30 mei 2024 \(NL\)](#)
- [Nieuwsalert 6 juni 2024 \(NL\)](#)
- [Nieuwsalert 11 juni 2024 \(NL\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 27. Mai – 7. Juni 2024 \(Aktualisierte Fassung\) \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 3. – 14. Juni 2024 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 10. – 21. Juni 2024 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 17. – 28. Juni 2024 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 24. Juni – 5. Juli 2024 \(DE\)](#)

Sélection d'arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour

Arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour avec mise en évidence des affaires pour lesquelles la Belgique est partie.

- [C-255&285/23](#), Arrêt du 6/6/2024, Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière pénale – Décision d'enquête européenne – Directive 2014/41/UE – Article 24 – Audition par vidéoconférence ou par un autre moyen de transmission audiovisuelle – Poursuites pénales engagées dans un État membre contre une personne résidant dans un autre État membre – Possibilité pour cette personne de participer à son procès par vidéoconférence en l'absence de décision d'enquête européenne
- [C-381/23](#), Arrêt du 6/6/2024, Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile – Compétence en matière d'obligations alimentaires – Règlement (CE) no 4/2009 – Article 12, paragraphe 1 – Litispendance – Article 13 – Connexité des demandes – Notion
- [C-646/21](#), Arrêt du 11/6/2024, Renvoi préjudiciel – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Politique commune en matière d'asile – Directive 2011/95/UE – Conditions pour pouvoir bénéficier du statut de réfugié – Article 2, sous d) et e) – Motifs de la persécution – Article 10, paragraphe 1, sous d), et paragraphe 2 – “Appartenance à un certain groupe social” – Article 4 – Évaluation individuelle des faits et des circonstances – Directive 2013/32/UE – Article 10, paragraphe 3 – Conditions auxquelles est soumis l'examen des demandes de protection internationale – Article 24, paragraphe 2, de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne – Intérêt supérieur de l'enfant – Détermination – Ressortissantes d'un pays tiers mineures s'identifiant à la valeur fondamentale de l'égalité entre les femmes et les hommes en raison de leur séjour dans un État membre
- [C-305/22](#), Conclusions du 13/6/2024, Renvoi préjudiciel – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Coopération judiciaire en matière pénale – Décision-cadre 2002/584/JAI – Mandat d'arrêt européen – Motif de non-exécution facultative du mandat d'arrêt européen – Engagement de l'État membre d'exécution à exécuter la peine privative de liberté prononcée contre la personne recherchée – Décision-cadre 2008/909/JAI – Reconnaissance mutuelle des jugements en matière pénale aux fins de leur exécution dans un autre État membre – Absence de consentement de l'État membre d'émission – Droit de l'État membre d'émission d'exécuter lui-même la peine – Obligation de l'autorité judiciaire d'exécution d'exécuter le mandat d'arrêt européen
- [C-144/23](#), Conclusions du 18/6/2024, Renvoi préjudiciel – Article 267, troisième alinéa, TFUE – Obligation de renvoi préjudiciel imposée aux juridictions nationales statuant en dernier ressort – Exceptions à cette obligation – Jurisprudence CILFIT – Mécanisme de filtrage – Cour suprême d'un État membre – Admission d'un pourvoi en révision – Décision de rejet d'une demande d'admission d'un pourvoi en révision – Article 47 de la Charte – Droit à un procès équitable – Motivation
- [C-35/23](#), Arrêt du 20/6/2024, Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile – Responsabilité parentale – Règlement (CE) no 2201/2003 – Articles 10 et 11 – Compétence en cas de déplacement illicite d'un enfant – Résidence habituelle de l'enfant dans un État membre avant le déplacement illicite – Procédure de retour entre un pays tiers et un État membre – Notion de “demande de retour” – Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants
- [C-197/23](#), Conclusions du 20/6/2024, Renvoi préjudiciel – État de droit – Article 19, paragraphe 1, TUE – Voies de recours – Protection juridictionnelle effective – Tribunal indépendant et impartial, établi préalablement par la loi – Principe de l'indépendance “interne” de la justice – Règles nationales régissant l'attribution aléatoire des affaires aux juges – Modification de la formation de jugement – Violation flagrante des règles nationales – Dispositions interdisant à une juridiction de deuxième instance de prononcer l'annulation de la procédure en première instance

- [C-230/23 \(affaire belge\)](#), Conclusions du 6/6/2024, Renvoi préjudiciel – Propriété intellectuelle – Droit d’auteur et droits voisins – Directive 2001/29/CE – Article 2 – Droit de reproduction – Article 5, paragraphe 2, sous a) et b) – Exceptions et limitations – Reproduction pour un usage privé – Compensation équitable – Effet direct – Organisme chargé de la perception et de la répartition de la compensation équitable – Possibilité d’invoquer directement une directive à l’encontre de cet organisme
- [C-243/23 \(affaire belge\)](#), Conclusions du 6/6/2024, Renvoi préjudiciel – Harmonisation des législations fiscales – Système commun de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – Déduction de la taxe payée en amont – Biens d’investissement immobiliers – Période de régularisation – Législation nationale prévoyant une période de 15 ans pour certains types de travaux de rénovation – Exigence selon laquelle un bâtiment rénové est considéré comme neuf – Admissibilité – Effet direct
- [C-380/23 \(affaire belge\)](#), Arrêt du 13/6/2024, Renvoi préjudiciel – Article 19 TUE – Article 45 TFUE – Article 47 de la charte des droits fondamentaux de l’Union européenne – Impôt sur le revenu – Convention préventive de la double imposition – Procédure amiable prévue par une telle convention – État membre conditionnant, à l’issue de cette procédure, le droit à la restitution de l’impôt déjà payé dans un autre État membre au désistement du contribuable de ses recours introduits devant les juridictions de ce premier État membre – Irrecevabilité de la demande de décision préjudicielle

Décisions de renvoi à la CJUE émanant de magistrats belges et étrangers (questions préjudicielles)

- [Juridiction de renvoi : Conseil d’Etat](#)
Date de la décision de renvoi : 26 mars 2024
Date du dépôt : 29 mars 2024
« L’article 9 bis de la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil, du 13 décembre 2011, concernant l’évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l’environnement [(JO 2012, L 26, p. 1)], inséré par la directive 2014/52/UE [du Parlement européen et du Conseil], du 16 avril 2014, [modifiant la directive 2011/92/UE concernant l’évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l’environnement (JO 2014, L 124, p. 1)], doit-il être interprété en ce sens que, lorsque l’autorité compétente est aussi le maître d’ouvrage, la séparation appropriée entre les fonctions en conflit lors de l’accomplissement des missions résultant de la directive doit également être appliquée aux fins de déterminer si les projets visés à l’article 4, paragraphe 2, de la directive doivent être soumis à une évaluation conformément aux articles 5 à 10 de la directive ? »
- [Juridiction de renvoi : Tribunal de première instance de Liège](#)
Date de la décision de renvoi : 15 mars 2024
Date du dépôt : 5 avril 2024
« Les articles 2, paragraphe 1, 3, paragraphe 1, 3, paragraphe 2, 3, paragraphe 3, et 17 de la directive 2015/2302 du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées doivent-ils être interprétés en ce sens que les bons à valoir émis, dans les circonstances précitées, aux consommateurs à titre d’alternative au remboursement consacré par l’article 12, paragraphe 4, de la directive 2015/2302 (soit un remboursement sans retard excessif et en tout état de cause dans les 14 jours de la résiliation) ne rentrent pas dans le champ d’application de l’article 17 de ladite directive ? »

- [Jurisdiction de renvoi : Conseil d'Etat](#)

Date de la décision de renvoi : 11 avril 2024

Date du dépôt : 23 avril 2024

« La décision d'exécution (UE) 2022/484 de la Commission du 23 mars 2022 'prévoyant des dérogations au règlement (UE) n° 1307/2013 du Parlement européen et du Conseil et au règlement délégué (UE) n° 639/2014 de la Commission en ce qui concerne la mise en œuvre de certaines conditions relatives au paiement en faveur du verdissement pour l'année de demande 2022' est-elle conforme à l'article 69 du Règlement (UE) n° 1307/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 'établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune et abrogeant le règlement (CE) no 637/2008 du Conseil et le règlement (CE) no 73/2009 du Conseil', combiné à l'article 45 du règlement délégué (UE) n° 639/2014 de la Commission du 11 mars 2014 'complétant le règlement (UE) n° 1307/2013 du Parlement européen et du Conseil établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune et modifiant l'annexe X dudit règlement' ? ».

3. Cour constitutionnelle (<http://www.const-court.be/>)

Arrêts de la Cour constitutionnelle

- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 30 mai 2024](#)
- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 20 juin 2024](#)
- [La Cour constitutionnelle - Rapport annuel 2023](#)
- [La Cour constitutionnelle - Prix en vue 40^{ème} anniversaire](#)

4. Cour de cassation

(https://justice.belgium.be/fr/ordre_judiciaire/cours_et_tribunaux/cour_de_cassation)

Arrêts de la Cour de cassation sous la loupe

Mai 2024

Nouveau moteur de recherche Juportal

Depuis le 15 décembre 2020, Jurejuridat n'est plus accessible via un ordinateur en dehors du réseau du SPF Justice. Toutefois, la jurisprudence belge qui y est incluse reste consultable. Un nouveau moteur de recherche très performant est disponible : JUPORTAL. Vous pouvez y accéder via <https://juportal.be>.

- [Cass. 7 mei 2024, P.24.0524.N](#) (traduction pas encore disponible)
Veroordeling met uitstel en opschorting van de veroordeling
- [Cass. 7 mei P.24.0025.N](#) (traduction pas encore disponible)
Rechten van de mens - Verdrag rechten van de mens - Artikel 6
- [Cass. 7 mei 2024, P.24.0283.N](#) (traduction pas encore disponible)
Betekeningen en kennisgevingen – Exploot
- [Cass. 7 mei 2024, P.24.0589.N](#) (traduction pas encore disponible)
Strafuitvoering
- [Cass. 16 mei 2024, C.22.0396.N](#) (traduction pas encore disponible)
Bevoegdheid en aanleg - Burgerlijke zaken
- [Cass. 21 mei 2024, P.24.0299.N](#) (traduction pas encore disponible)
Cassatieberoep - Strafzaken
- [Cass. 21 mei 2024, P.24.0422.N](#) (traduction pas encore disponible)
Redenen van de vonnissen en arresten - Geen conclusie
- [Cass. 21 mei 2024, P.24.0303.N](#) (traduction pas encore disponible)
Hoger beroep - Strafzaken (douane en accijnzen inbegrepen)
- [Cass. 22 mei 2024, P.24.0088.N](#) (traduction pas encore disponible)
Terrorisme
- [Cass. 24 mai 2024, C.23.0138.F](#)
Aliments
- [Cass. 24 mai 2024, D.23.0016.F](#)
Courtier
- [Cass. 31 mai 2024, C.22.0241.F](#)
Peine - Peines privatives de liberté

Universités – Barreaux – Associations - Autres

1. Universités

Centre de droit privé

- [Les pages n°172 - 3 juin 2024](#)
- [Les pages n°173 - 14 juin 2024](#)

Université de Liège

- [E-News de l'Université de Liège – juin 2024](#)

Université Catholique de Louvain

- [Cahiers de l'EDEM – mai 2024](#)

2. Barreaux

Barreau d'Anvers

Lettre d'information « Prometheus Wetgeving » issue de la bibliothèque et du service d'étude reprenant des activités du barreau d'Anvers. La lettre d'information donne un aperçu de la législation-et de la jurisprudence concernant le droit public, civil, judiciaire, commercial, économique, pénal, fiscal et social.

- [Prometheus Wetgeving & Rechtspraak mei 2024 \(NL\)](#)

3. Autres

Sélection d'arrêtés de la CJUE par Rechtspraak.nl

Aperçu global de la jurisprudence européenne

- [Rechtspraak Europa \(juni 2024\) \(NL\)](#)

Institut Fédéral pour la protection et la promotion des Droits Humains (IFDH)

- [Lettre d'information mai 2024](#)

Actualités du Parlement

1. La justice et la Chambre des représentants

Questions et réponses parlementaires (2^{ième} session de la 55e législature)

Divers projets de loi et questions d'actualité destinés au gouvernement au sein de la commission de la Justice

- [Questions et réponses \(18 avril 2024\)](#)

2. Autres législations - liens utiles

Liens statiques

- NOUVEAU site web de la Cour de cassation : <https://courdecassation.be/fr>
- [Justel](#)
- [lubel => Juportal](#)

Important : En ce qui concerne l'utilisation de Jure-Juridat :

- [Le nouveau moteur de recherche JUPORTAL remplace Jure-Juridat](#)

- [Moniteur belge](#)
- [Collège des cours et tribunaux](#)
- [Collège du Ministère public](#)
- [Le ministère public en image](#)
- [Senlex](#)
- [Belgiquelex : banque carrefour de la législation](#)
- [Législation coordonnée](#)
- [Rechtsreeks.be – Digitale archieven](#)
- [Fisconet plus du SPF Finances](#)
- [Catalogue commun des bibliothèques fédérales](#)
- Bibliothèque du SPF Justice : <https://justice.belgium.be/fr/bibliotheque>
- Bibliothèque du SPF Finances : <https://finances.belgium.be/fr/biblioth%C3%A8que>

La Bibliothèque est libre d'accès pour toute personne intéressée. Les recherches se font par les visiteurs eux-mêmes, et le personnel est à disposition pour aider dans la consultation et la recherche des collections disponibles.

Seuls les fonctionnaires du SPF Finances en activité de service peuvent emprunter des ouvrages avec un maximum de 3 unités pour une période de 1 (un) mois.

Seuls sont empruntables les ouvrages indiqués comme tels dans la base de données. (Revue, dictionnaires, mises à jour,... ne sont pas prêtables, mais consultables sur place). Les fonctionnaires peuvent suggérer l'acquisition d'ouvrages intéressants pour la Bibliothèque au moyen du [formulaire de suggestion](#).

Ce formulaire est à envoyer à l'adresse mail de la Bibliothèque : bib.noga@minfin.fed.be

Les visiteurs peuvent faire des copies en respectant la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins, ainsi que le code déontologique (ICT) du SPF Finances du 1er septembre 2020 qui est d'application pour tout utilisateur de la Bibliothèque .

Autres institutions nationales, européennes et internationales

1. Législation européenne – liens statiques

Liens statiques

Banque de données sur la législation européenne

- [Eur-lex - Point d'accès à la législation de l'Union européenne sur le web](#)
- [Eur-lex - Synthèses de la législation de l'UE](#)
- [Office de publication de l'Union européenne](#)
- [Portail européen e-Justice](#)
- [Sources pour retrouver des infos UE](#)
- **NOUVEAU !** Site internet, banque de données et forum relatif à la coopération judiciaire civile et droit international privé : <https://www.just-be-europe.be/>
- **Appel à tous les magistrats qui traitent des dossiers civils et commerciaux avec des aspects de coopération judiciaire civile et de DIP** : faites usage du réseau belge d'euro-coordonateurs, du site web, de la banque de données et du forum de discussion : <https://www.just-be-europe.be/>

Contact

Souhaitez-vous partager des informations ?

Souhaitez-vous également partager des sources ou informations avec vos collègues ? Faites-le nous savoir via redac_igo@igo-ifj.be. Il faut que ce soit de l'information qui peut être diffusée publiquement.